



# recensement agricole 2010

## Dossier de presse

Septembre 2010

### Contacts presse :

Service de presse  
Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche  
Tel : 01 49 55 60 11 / 01 49 55 50 47 / 01 49 55 59 82  
Email : [isabelle.ruault@agriculture.gouv.fr](mailto:isabelle.ruault@agriculture.gouv.fr)  
[alice.billouet@agriculture.gouv.fr](mailto:alice.billouet@agriculture.gouv.fr)  
[veronique.lopes@agriculture.gouv.fr](mailto:veronique.lopes@agriculture.gouv.fr)

i&e Consultants  
Tel : 01 56 03 13 31  
Jennyfer Chrétien  
Email : [jchretien@i-e.fr](mailto:jchretien@i-e.fr)

## Sommaire

### Le recensement agricole 2010 :

- Qu'est-ce que c'est ? .....p. 3
- Pourquoi ? .....p. 4
- Comment ça se passe ? .....p. 5
- Quelles innovations ?.....p. 6
- À quand les résultats ? .....p. 7
- Quelle préparation ? .....p. 8

### Annexes :

- Quelques chiffres clés de l'agriculture française .....p. 10
- Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.....p. 11
- Agreste : la statistique, l'évaluation et la prospective agricole française...p. 12
- Le cadre réglementaire du recensement agricole 2010.....p. 13
- Le recensement à travers le monde et l'histoire .....p. 14

## Le recensement agricole 2010 : qu'est-ce que c'est ?

**Le recensement agricole constitue la plus importante opération statistique menée par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Tous les 10 ans, il fournit une photographie complète et détaillée de l'agriculture française.**

### En quoi cela consiste-t-il ?

Le recensement agricole est **l'enquête statistique de référence sur le monde agricole**. D'envergure nationale, elle s'intéresse à tous les aspects de l'activité agricole et tous les types d'agriculture, hormis la pêche et la sylviculture. L'opération recouvre le recueil des données terrain, leur analyse et leur diffusion sous différentes formes.

Le recensement agricole s'inscrit dans **un cadre européen et mondial**. Il est promu par la FAO<sup>1</sup>, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre du neuvième programme mondial de recensement de l'agriculture. Au sein de l'Union européenne, il est concerté entre les 27 Etats membres et régi par la réglementation statistique européenne. Au niveau national, arrêté et décret précisent les conditions de réalisation du recensement<sup>2</sup>.

### Qui est recensé ?

Le recensement agricole concerne **l'ensemble des exploitations agricoles françaises**<sup>3</sup>, qu'elles soient grandes ou petites, que l'agriculture corresponde à l'activité principale ou secondaire de l'exploitant. L'enquête se déroule auprès des chefs d'exploitation **sur l'ensemble du territoire national** : métropole, départements d'Outre-mer et collectivités d'Outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, soit plus de **500 000 exploitations agricoles interrogées**. Il s'agit d'une obligation légale à laquelle l'agriculteur doit répondre.

### Que recense-t-on ?

Le recensement agricole étudie toutes les facettes de l'agriculture d'aujourd'hui. Quelques **700 données sont recueillies** relevant de grandes thématiques, dont :

- les cultures et superficies cultivées
- l'élevage et le cheptel
- les modes de protection des cultures
- l'équipement des exploitations
- la diversification des activités (tourisme vert... )
- la commercialisation des produits (AOC, vente directe aux consommateurs... )
- l'emploi (salarial, emploi familial... ) et le niveau de formation de l'exploitant
- la gestion de l'exploitation
- etc.

En revanche, le recensement agricole ne collecte pas les données financières des exploitations.

**POUR EN SAVOIR PLUS :**  
[www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010](http://www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010)

1 Food and Agriculture Organisation

2 Voir annexes

3 Surface Agricole Utilisée supérieure ou égale à 1ha / ou une production spécialisée

## Le recensement de l'agriculture : pourquoi ?

**Exhaustif, détaillé et précis, le recensement agricole constitue un outil essentiel à la connaissance du monde agricole. Il va permettre à l'agriculture française de se situer dans le concert européen et international, dans la perspective de la PAC 2013 et alors que le secteur voit son importance stratégique renforcée par l'augmentation de la population mondiale et ses nouveaux débouchés. C'est également une enquête-clé pour mieux faire connaître aux Français les hommes et les femmes qui pratiquent l'agriculture d'aujourd'hui.**

### L'agriculture : un secteur clé innovant, dont la connaissance est essentielle

L'agriculture française occupe **plus de la moitié du territoire national**<sup>4</sup>. Avec une production de 62 milliards d'euros en 2009<sup>5</sup>, elle est la **première de l'Union européenne**. Elle constitue aussi le **socle** d'une des premières industries nationales, l'agro-alimentaire, et **de nouvelles industries** alternatives à la pétrochimie, comme la chimie « verte » ou les biocarburants. Ainsi, les enjeux du secteur dépassent désormais nos frontières, et même la vocation première de l'agriculture : nourrir la population.

Suivre ces évolutions est essentiel pour anticiper, accompagner ou orienter les développements du secteur, au mieux pour chacun.

L'évolution de l'agriculture ne s'arrête pas là : le secteur se féminise, s'adjoit le concours de technologies informatiques, diversifie ses modes de commercialisation et ses débouchés, revoit ses pratiques pour préserver l'environnement. C'est toute **la réalité des professionnels du monde agricole qui change**, ce dont les Français doivent prendre connaissance.

### Des données territoriales fines pour suivre l'évolution du secteur

Le recensement agricole permet d'évaluer **l'état de l'agriculture, mais aussi sa position et son évolution**, en comparant les résultats à ceux des précédents recensements, ou à ceux d'autres pays européens.

L'enquête, détaillée, recueille des données sur un éventail de thématiques très large, auprès de tous les exploitants français. Elle offre des données précises, depuis le niveau national jusqu'à l'échelle de la commune. Evolutive, elle intègre les sujets émergents à chaque nouvelle édition. Enfin, à la différence des autres enquêtes sur le secteur, elle intègre une dimension sociologique et s'intéresse à l'évolution de la vie et du métier des producteurs. Le recensement participe à rendre compte de **la réalité et de la diversité** d'un métier et d'un secteur méconnus.

### Un instrument d'aide à la décision

Ces données constituent en outre un **outil majeur d'aide à la gestion et à l'aménagement du territoire**. Elles contribuent notamment au pilotage et à l'évaluation des politiques agricoles aux échelons régional, national, et communautaire (mesures liées au développement durable, politiques agro-environnementales, politiques de soutien économique). **Données de référence** du fait de leur exhaustivité, elles répondent aux besoins de très **nombreux acteurs** : exploitants agricoles, organisations professionnelles, syndicats, chercheurs, pouvoirs publics, etc. Elles offrent une **information chiffrée essentielle** aux agriculteurs pour leur permettre de

4 En superficie

5 Source : Eurostat - 2009



recensement  
agricole  
2010

nourrir leurs décisions et d'orienter leurs activités.

## Le recensement agricole 2010 : comment ça se passe ?

**La campagne de collecte d'informations du recensement agricole 2010 auprès des exploitants se déroulera entre septembre 2010 et avril 2011, partout en France. Organisée par les services statistiques (SRISE) des Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), elle répond à des modalités communes sur l'ensemble du territoire, destinées à faciliter l'opération pour les exploitants agricoles. Simplicité et praticité sont les maîtres mots de la campagne 2010.**

### Des enquêteurs agréés à la rencontre des agriculteurs

Près de 3 000 enquêteurs prendront part à la collecte d'informations en 2010. Ils connaissent bien le monde agricole et la région dans laquelle ils enquêtent. Un tiers d'entre eux a d'ailleurs déjà participé au recensement agricole de 2000. Ils seront munis d'une carte d'agrément permettant de facilement les identifier.

### Des « visites à domicile » sur tout le territoire national

Les enquêteurs iront à la rencontre des chefs d'exploitation. Chaque enquêteur a la charge de plusieurs communes, qu'il recensera en les échelonnant dans le temps. Il sera donc présent dans une zone donnée durant quelques jours. Au total, chaque enquêteur rencontrera environ 200 chefs d'exploitation durant l'enquête de terrain.

### Le parcours type pour les agriculteurs

Septembre 2010 : Le début du recensement agricole est annoncé auprès de la communauté agricole dans son ensemble.

Quelques jours avant le début de l'enquête dans une commune :

L'arrivée de l'enquêteur local est annoncée par voie d'affichage, sur les lieux d'information traditionnels de la commune (souvent à la mairie). Son nom, ses coordonnées et ses dates de passage sont indiqués.

Pendant la période spécifiée sur l'affichette laissée en mairie :

L'enquêteur se rend au domicile de l'agriculteur pour renseigner le questionnaire. Si l'exploitant est disponible, le remplissage du questionnaire se fait immédiatement, sinon, l'exploitant et l'enquêteur conviennent d'un rendez-vous. Si l'exploitant est absent, l'enquêteur laisse un avis de passage afin de convenir d'un rendez-vous.

Durée moyenne de l'entretien : 1 heure.

### La confidentialité et l'obligation légale

Le recensement agricole est une obligation pour **chaque agriculteur installé en France**. La **confidentialité des données** recueillies est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Dans le strict respect des libertés individuelles, les enquêteurs et toute personne participant au recensement sont tenus au secret professionnel, sous peine de sanction. Utilisées uniquement par les services de la statistique agricole, les informations individuelles recueillies lors de l'enquête ne sont transmises à aucun autre service de l'État et n'apparaissent dans aucune communication ou diffusion. Elles ne sont diffusées que sous forme agrégée pour **empêcher toute identification individuelle**.

## Le recensement agricole 2010 : quelles innovations ?

**Le recensement agricole innove en 2010. Au rang des nouveautés : la saisie informatique des données lors de l'enquête, un recours aux fichiers administratifs existants pour recueillir certaines informations, et de nouvelles questions sur des sujets émergents. Objectif : une enquête plus riche, mais aussi plus simple pour les agriculteurs.**

### La collecte informatisée : pour une qualité accrue des données

Lors du recensement agricole 2010, les enquêteurs vont saisir les réponses des agriculteurs directement sur un ordinateur portable. Les données collectées seront ainsi de meilleure qualité (le programme vérifie qu'il n'y a pas d'erreur de saisie) et leur envoi sera instantané. Délais et risques d'erreurs sont ainsi réduits par rapport à l'ancien procédé, où les données étaient d'abord recueillies sur papier, puis saisies sur ordinateur dans un deuxième temps.

### Le recours aux données administratives : le questionnaire s'allège

Dans le questionnaire 2010, à chaque fois que cela est possible, le recours aux fichiers administratifs se substitue aux questions posées aux exploitants. En effet, les agriculteurs transmettent chaque année des informations sur leur activité à leurs administrations de tutelle. Le principe est dorénavant de **collecter toutes les réponses disponibles directement auprès de ces administrations**. Les questions disparaissent alors du questionnaire. Suivant le même objectif, d'autres questions sont pré-remplies, les réponses étant simplement vérifiées par l'exploitant lors de l'entretien.

#### **Sources administratives intégrées dans le recensement agricole 2010**

- ASP (Agence de Service et de Paiement) : données sur les surfaces cultivées, via l'identifiant Pacage.
- BDNI (Base de données nationale d'identification) : informations sur les cheptels bovin, ovin, caprin, porcin via le numéro d'Etablissement départemental d'élevage
- CVI (Casier viticole informatisé) : données sur l'âge et le cépage de la vigne, via le numéro d'Entreprise Viti-Vinicole
- Organismes certificateurs Bio : données sur les cultures et élevages bio via le numéro de certificat.

### Les nouvelles thématiques : pour mesurer l'évolution de l'agriculture

De nouvelles questions vont aussi être posées sur des thématiques émergentes, notamment les **problématiques agro-environnementales** liées au Grenelle de l'environnement :

- méthodes de travail et de conservation du sol,
- production d'énergies renouvelables,
- utilisation de l'eau,
- diversification des modes de commercialisation (AMAP, vente directe et circuits courts),
- pratiques et formation liées aux fertilisants,
- biocarburants,
- etc.

## Le recensement agricole 2010 : à quand les résultats ?

**Les résultats du recensement agricole 2010 seront disponibles à partir de septembre 2011. Les données seront exploitées de différentes manières : géographiques, thématiques, et les publications adaptées au public visé. Tous les résultats seront mis à la disposition du plus grand nombre, gratuitement, via internet, et pourront ainsi nourrir les réflexions de tous les acteurs de l'agriculture et faire découvrir cette profession en rapide évolution.**

### Une diffusion progressive des résultats

En raison de la richesse des données recueillies, leur exploitation par le service de la statistique et de la prospective se fera progressivement. Les premiers résultats du recensement agricole 2010, en septembre 2011, seront constitués de données de cadrage. Ces résultats seront disponibles sous forme de livrets quatre pages, de tableaux de chiffres à l'échelle de la commune, du canton, du département et de la région. Des études spécifiques par thématique, et des données plus détaillées, seront ensuite progressivement diffusées. Elles seront également disponibles depuis l'échelon local jusqu'à l'échelon national.

Les résultats seront accessibles **gratuitement sur Internet** :

[www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010](http://www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

### Des outils de publication multiples, adaptés par public

Les résultats du recensement agricole seront ainsi diffusés sous de multiples formats, adaptés à l'information délivrée et au public visé par la publication. On peut citer par exemple :

Pour le grand public :

- cartographie interactive depuis la commune jusqu'à la France entière ;
- fiches synthèse par thème et études thématiques.

Pour le public professionnel :

- tableaux multidimensionnels en ligne, exportables pour traitement avec outils de cartographie ou tableur ;
- bases de données téléchargeables pour des études.

### Des résultats mis en perspective

L'ensemble des **résultats commentés** du recensement agricole **sont présentés en évolution**, c'est-à-dire comparés aux résultats de précédentes enquêtes, afin de les mettre en perspective. D'autres comparaisons plus globales s'éloigneront du seul domaine agricole pour gagner du sens. Par exemple, les données recueillies concernant la formation initiale des exploitants pourront être comparées avec l'enquête emploi de l'Insee, qui concerne tous les Français. Ainsi éclairés, les résultats du recensement agricole peuvent constituer le point de départ des orientations que prendront les divers acteurs du secteur : agriculteurs, organisations professionnelles et pouvoirs publics.



## Le recensement agricole 2010 : quelle préparation ?

**L'organisation du recensement agricole est complexe et prend du temps. Elle repose sur la réunion de plusieurs expertises et comporte plusieurs étapes de préparation, dont le succès est étroitement lié à l'implication des partenaires locaux.**

### Une organisation conjointe des services du ministère de l'Agriculture

Quatre métiers sont en charge conjointement du recensement agricole 2010 : statistique, informatique, diffusion, et communication. La mission rassemble ainsi différents services :

- au niveau central, le Service de la statistique et de la prospective, avec l'appui des autres services du Secrétariat général (Dicom, SRH, SDSI...),
- au niveau régional, les SRISE (Services régionaux de l'information statistique et économique), au sein des DRAAF, sont notamment responsables de la collecte auprès des exploitants, avec l'appui logistique des autres services.

### La définition d'un nouveau questionnaire pour suivre l'évolution du secteur

A chaque recensement agricole, les questions posées aux exploitants sont remaniées afin de répondre à l'évolution de l'agriculture et des besoins de ses différents acteurs. Le questionnaire du recensement agricole 2010 a ainsi fait l'objet d'une vaste **consultation**, afin de s'assurer de sa pertinence avant qu'il ne devienne opérationnel. Ont été consultés, au niveau national, les Directions générales du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le CNIS (Conseil national de l'information statistique) et la CCAN (Commission des comptes de l'agriculture de la nation), au sein desquels les organisations professionnelles sont représentées, et au niveau régional, les chambres d'agriculture et les autres partenaires agricoles.

### La constitution de la liste des exploitations agricoles : l'opération SOURCE<sup>6</sup>

Etape suivante de la préparation, les statisticiens du SSP établissent une première liste des exploitations agricoles à enquêter, à partir de fichiers nationaux à leur disposition. Mais cette liste doit être affinée par les institutions locales, au vu de leur connaissance du terrain. C'est l'opération SOURCE. Chaque mairie réunit une **commission consultative communale**, comprenant exploitants agricoles, représentants de la profession, membres du conseil municipal, représentants de l'association foncière ou de la MSA, etc. La commission actualise la liste des exploitations à enquêter. Cette opération a eu lieu à la fin de l'année 2009.

### La préparation des enquêteurs et des parcours : 100% régionale

Le recensement agricole nécessite aussi le recrutement et la formation de 3000 enquêteurs. Ces derniers sont recrutés par les SRISE **dans la région où ils officieront** et sont sélectionnés sur leur connaissance du monde agricole local. Les enquêteurs suivent une formation les préparant à leur mission : concepts statistiques, organisation de la collecte, gestion du questionnaire, de l'outil logiciel et de l'ordinateur. Puis le SRISE leur attribue à chacun une zone géographique d'enquête, qu'ils gèreront sous la supervision d'un enquêteur référent.

### L'information des agriculteurs en amont de l'enquête

Une vaste campagne d'information est organisée partout en France à la rentrée, afin de prévenir les exploitants de la tenue, des dates et des modalités du recensement agricole 2010.

<sup>6</sup>

Synthèse opérationnelle des unités recensées par commune et à enquêter



recensement  
agricole  
2010

## ANNEXES



recensement  
agricole  
2010



## Quelques chiffres-clé de l'agriculture française

L'agriculture française, c'est :

**54% de la surface nationale**

(en superficie, source : SSP Agreste : Enquête Teruti-Lucas 2009)

**527 350 exploitations agricoles au total**

(source : Agreste – Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2007)

**20 400 exploitations dans les DOM**

(source : Agreste – Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2007)

**3,9% de l'emploi total en France**

(2008, source : Insee)

**1.020.000 actifs permanents**, hors saisonniers et emplois occasionnels dans l'ensemble des exploitations soit 790.000 équivalents temps plein.

(2007, source : Agreste – Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2007)

**24 % des exploitants agricoles professionnels en 2007 sont des femmes.** Elles ne représentaient que 12% en 1988.

(source : Agreste – Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2007)

**71% d'exploitants dont l'agriculture est l'activité principale**

(source : Agreste – Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2007)

**La France,**

**Premier producteur agricole de l'Union européenne**

(62 milliards d'euros en 2009, source : Eurostat)

**Troisième exportateur mondial de produits agroalimentaires**

(59 milliards de dollars en 2007, source : FAO)

## Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

### Un ministère aux multiples missions, au service de tous sur l'ensemble du territoire

Au-delà de l'appui spécifique aux activités et personnes directement liées à l'économie agricole et agroalimentaire, à la forêt et aux ressources de la mer, le ministère accomplit de nombreuses missions qui concernent l'ensemble des consommateurs et citoyens français. Elles font appel à de **multiples compétences** :

- la sécurité et la qualité de l'alimentation
- la promotion et les échanges au sein de l'Union européenne et à l'international
- la formation agricole et l'emploi en milieu rural
- le développement et l'aménagement des territoires ruraux
- la qualité et la disponibilité de l'eau
- la préservation de l'environnement et la gestion des espaces naturels

Les quelques **40 000 agents** qui participent à ces missions sont répartis sur l'ensemble du territoire français.

#### **Formation et emploi** : 21 000 acteurs de l'enseignement agricole

300 000 personnes formées chaque année, près de 1 400 établissements sur l'ensemble du territoire et quelque 200 diplômes proposés

#### **Sécurité et qualité des aliments, santé et protection des animaux** : 5 000 agents des services vétérinaires

3 millions de bovins contrôlés par an, 94 000 inspections par an dans les établissements en relation directe avec le consommateur (restaurants, supermarchés, etc.)

#### **Gestion de la PAC, modernisation de l'agriculture et de l'agroalimentaire** : 3 900 personnes chargées de l'économie agricole et forestière

Environ 10,5 milliards d'euros d'aides de la PAC sont versées chaque année sur le sol français. Le dynamisme de la filière agroalimentaire française, qui transforme 70% de la production agricole nationale, se traduit par un excédent commercial de 9,1 milliards d'euros en 2007, l'équivalent de 500 airbus.

#### **Expertise technique sur le traitement des eaux usées et la prévention des risques** : 2100 personnes chargées de l'aménagement de l'espace rural

#### **Développement des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé** : 1 600 personnes chargées des questions environnementales

Plus de 5 000 contrôles par an, portant sur l'utilisation et la mise sur le marché des produits phytosanitaires

#### **Contrôles et sauvegarde des ressources en eau** : 900 personnes chargées de la qualité de l'eau

33 000 contrôles réalisés chaque année par la police de l'eau

#### **Préservation des ressources de la mer** : Politique de la pêche

Le ministère s'appuie sur l'ensemble des administrations concernées (affaires maritimes, gendarmerie maritime, DGCCRF, douanes, etc.) pour effectuer des contrôles, veiller au respect de la ressource et assurer la sécurité sanitaire des produits.

Agreste :

## la statistique, l'évaluation et la prospective agricole française

### Un réseau de services spécialisés

La statistique agricole française repose sur **un réseau de services spécialisés** :

- le **Service de la statistique et de la prospective (SSP)**<sup>7</sup> au sein du Secrétariat général du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Pêche.
- les **Services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE)** au sein des Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

### Les missions principales

#### 1. Des missions statistiques nationales et internationales

Le SSP et les SRISE effectuent périodiquement de grandes opérations statistiques, comme le **recensement de l'agriculture**. Plus régulièrement, ils :

- réalisent des enquêtes auprès des agriculteurs, des industriels de l'agroalimentaire, et des collectivités territoriales.
- mènent des enquêtes sur l'occupation de l'espace et les caractéristiques du territoire.
- exploitent certains formulaires administratifs, comme les demandes liées à la politique agricole commune.
- établissent, en liaison avec l'Insee, les comptes de l'agriculture et bon nombre d'indices économiques. Ils produisent également des bilans d'approvisionnement agroalimentaires.

#### 2. Une diffusion à grande échelle des résultats (enquêtes, études et synthèses)

La diffusion a pour média principal le site internet, où les publications sont **disponibles gratuitement ainsi que les tableaux détaillés**. Cette diffusion se fait dans le strict respect du **secret statistique** (loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée).

#### 3. Des missions d'aide au pilotage, d'évaluation et de prospective

Le réseau de la statistique, de l'évaluation et de la prospective élabore régulièrement des **études économiques et prospectives**, des **évaluations**, des **diagnostics conjoncturels**, ainsi que des **prévisions à court terme**. Il développe aussi des **réflexions stratégiques**. Il a un rôle d'alerte et de proposition au sein du ministère, au regard des évolutions observées. Ses travaux ont, entre autres, pour objectif de fournir des éléments de réflexion aux acteurs publics en charge de la définition des politiques affectant ces secteurs.

#### 4. Une coopération avec de nombreux partenaires

Les services de la statistique agricole collaborent avec les offices agricoles, les chambres d'agriculture, les organisations professionnelles, et les instituts de recherche.

Le Service statistique ministériel est en charge des relations avec les organisations statistiques nationales, communautaires et internationales. Il constitue l'autorité nationale pour la production de statistiques communautaires dans le domaine de compétence du ministère. Il assure les relations avec le [Conseil national de l'information statistique \(CNIS\)](#).

<sup>7</sup>

Les missions auparavant confiées au Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) sont désormais exercées par le Service de la statistique et de la prospective (SSP), conformément à l'arrêté ministériel du 30 juin 2008



## Le cadre réglementaire du recensement agricole français

### Texte international

Programme de recensement agricole mondial 2010 de la FAO ([www.fao.org](http://www.fao.org))

### Textes européens

Règlement (CE) n°1166/2008 du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relatif aux enquêtes sur la structure des exploitations agricoles et à l'enquête sur les méthodes de production agricole

Règlement (CEE) n°357/79 modifié du Conseil du 5 février 1979 concernant les enquêtes statistiques sur les superficies viticoles

Règlement (CE) n°177/2008 du Parlement européen et du Conseil du 20 février 2008 établissant un cadre commun pour le développement de répertoires d'entreprises utilisées à des fins statistiques

### Textes nationaux

Décret du Premier Ministre n°2009-529 du 11 mai 2009 relatif à l'exécution d'un recensement général de l'agriculture du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 30 avril 2011

Arrêté du 11 mai 2009 fixant les unités de production concernées par le recensement général de l'agriculture en 2010

Loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques

### Textes d'organismes particuliers

CNIS ([www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)) : Avis d'opportunité en 2008

Passage au comité du label en juin 2009 (Label d'intérêt général et de qualité statistique avec caractère obligatoire)

CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) : Déclaration des traitements automatisés réalisés envoyée

## Le recensement agricole à travers le monde et l'histoire

### Les origines du recensement agricole

Le besoin de recueillir des données pour une meilleure connaissance de l'agriculture s'est manifesté de longue date.

Un embryon de statistique agricole apparaît dès l'**époque carolingienne**. Mais c'est surtout au **XVII<sup>ème</sup> siècle**, avec Colbert, qu'est ressentie la nécessité d'informations d'ordre statistique. Au **XIX<sup>ème</sup> siècle**, sont lancées de nombreuses enquêtes qui attestent de la volonté de dresser une statistique agricole. Dans la première moitié du **XX<sup>ème</sup> siècle**, deux recensements majeurs ont lieu, ceux de **1929** et **1955**. Les dépouillements et contrôles se font alors encore manuellement.

C'est en **1970** qu'est réalisé le recensement général de l'agriculture à la demande de l'Organisation des Nations unies, pour recueillir des données par petites unités administratives. On y trouve déjà une opération en deux étapes : phase préparatoire de constitution de la liste des exploitations à enquêter, et phase de collecte. À cette époque, on recense 1,6 million d'exploitations agricoles.

A partir de là, le recensement agricole se modernise et prend progressivement les contours que nous lui connaissons aujourd'hui. Il est organisé en **1979**, **1988**, **2000** et **enfin 2010** où il innove avec la saisie directe des données sur ordinateur portable.

### Et ailleurs ?

Une centaine de pays avait participé à la campagne de recensement en 2000, représentant 84% de la population mondiale. Ces chiffres devraient augmenter pour le recensement 2010.

Au niveau européen, un tronc commun de questions est établi selon le cadre légal, puis chaque pays ajoute ses propres questions, reflétant ainsi les enjeux propres à son agriculture. La **méthodologie** varie également selon le pays.

Un certain nombre de pays européens procèdent comme en France par des **interviews en face-à-face** (Bulgarie, Chypre, Italie, Portugal, Slovaquie, Luxembourg, Lituanie, etc.). D'autres utilisent la **voie postale** (Irlande, Royaume-Uni et Suède avec partie online). Des Etats membres utilisent les **services des municipalités** (Belgique), ou le personnel de leurs **offices régionaux** (Allemagne). Enfin, d'autres pays ont recours à des **méthodes mixtes**, tels l'Autriche, qui associe online et enquêteurs, la Tchéquie et la Hongrie qui associent voie postale et enquêteurs, ou la Lettonie qui associe face-à-face et téléphone.